



VILLE DE COULOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Calais

Tél : 03 21 36 92 80
www.ville-coulogne.fr

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 062-216202440-20230413-2023_26-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, en séance publique, suivant une convocation en date du 05 avril 2023 un exemplaire a été publié numériquement.

Étaient présents : I. MUYS, Maire, B. ROUSSEL, F. FONTAINE, M. EL HAIMEUR, C. DUBOIS, M. BRAULLE, R. CADET, D. DUHAUTOY, Adjoint, J. DE GRAVE, F. LEMAIRE, L. LEPINE, C. GUILBERT, J. BASSET, A. FAUQUET, A. LOST, G. LOEUILLEUX, P. WINTREBERT, F. DELOZIERE, J. LEULIET, JM. PUISSESSEAU.

Formant la majorité des membres en exercice, soit..... 20/25

Était absente : S. POURRE.

Soit..... 1/25

Étaient absents excusés avec procuration : AS. SAMELOT (procuration à F. FONTAINE), J. MONCHIET (procuration à C. DUBOIS), E. GEORGE (procuration à A. FAUQUET), J. TRIPLET (procuration à F. LEMAIRE).

Soit..... 4/25

Président de séance : Madame Isabelle MUYS, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel BRAULLE, Adjoint au Maire.

N° 2023/26

OBJET : Bilan des opérations immobilières – acquisitions et cessions – réalisées par la commune en 2022.

L'article 121 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 (actuellement article L 2241- 1 du CGCT) oblige les collectivités territoriales à délibérer chaque année à l'occasion du vote du compte administratif sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Pour l'année 2022, l'état des acquisitions et des cessions immobilières s'établit comme suit :

A - ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS

NEANT

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 062-216202440-20230413-2023_26-DE

SLOW

B - CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS

- DESIGNATION DU BIEN : parcelles de terrain ;
- LOCALISATION : Rue du Virval
- REFERENCES CADASTRALES : AL 594 d'une surface totale de 3802 m²
- ORIGINE DE PROPRIETE : Acquisition à Madame Madeleine ROZE veuve de Monsieur CAYOUX Jean suivant acte reçu par Maître Sophie ROGER-CAPELLE le 04/08/2015
- IDENTITE DU CEDANT : Madame le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Coulogne
- IDENTITE DU CESSIONNAIRE : La société Habitat Hauts de France identifiée sous le numéro SIREN 661750067 RCS BOULOGNE SUR MER, 520 Boulevard du Parc, Parc d'Affaires, 62231 COQUELLES
- CONDITIONS DE L'ACQUISITION : acte de vente enregistré le 23/05/2022 à l'office notarial de Maître LANNOYE-PRUVOT, 99 Boulevard Jacquard, 62100 CALAIS
- MONTANT : 304 703 €

Après délibération,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

DONNE ACTE à Madame le Maire de la présentation du bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la commune en 2022.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits.



Le Maire
D. Muys
Signé électroniquement par : Isabelle MUYS
Date de signature : 18/04/2023
Qualité : Maire de la ville de COULOGNE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITE

Le Maire de COULOGNE certifie que la présente délibération a été publiée numériquement le 20 avril 2023 ; qu'elle a été déposée en Sous-Préfecture de CALAIS au titre du contrôle de légalité le 19/4/2023



Le Maire,

D. Muys
Isabelle MUYS.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de COULOGNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).